

pas cent mil escus comptant (31). » Si le crédit était en ce temps si bien ordonné et si facile, c'est que, par bilans trimestriels (32), selon la méthode gènoise, « on ne pert presque pas de vuë son argent. »

Quoiq'ou eût à Lyon des ressources personnelles déjà abondantes, on n'aurait pas pu suffire à tous les besoins du commerce. Aussi, lors de la révocation de l'édit de Nantes, l'ordre fut donné de ménager les marchands étrangers, et d'Herbigny dit que « les Suisses ne furent pas inquietez. »

Néanmoins une partie de ces familles partirent. Parmi les familles lyonnaises protestantes qui avaient fui, on en comptait qui étaient au premier rang dans le commerce et dont les biens étaient considérables ; elles surent emporter leur fortune et entraîèrent avec elles de riches marchands étrangers (33). Ce fut, pour Lyon, un des pires effets de la révocation que la désorganisation du marché des capitaux et du commerce de soies et de produits. La crise de consommation qui suivit aggrava le mal, mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle justifia, au point de vue des intérêts privés, ce déplacement hardi et rapide des capitaux.

NATALIS RONDOT.

(*A suivre.*)

---

(31) D'Herbigny. — De Rubys a parlé aussi, dans son Histoire, de « l'ordre et police des payements de Lyon », (p. 499).

(32) On obligeait « les négocians de faire tous leurs billans dans un dépost publicq. »

(33) D'Herbigny a constaté que beaucoup de marchands protestants de Lyon se sont retirés en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne, et « comme estoient riches et faisoient bonne figure dans le commerce, ont emporté du bien considérablement. »